|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Logo Ministère des Eaux et Forêts.jpgLogo CJ.jpg | PROJET D’APPUI A L’APPLICATION DE LA LOI SUR LA FAUNE AU GABON (AALF) |  |
| REPUBLIQUE GABONAISEMinistère Des Eaux Et Forêts |  | CONSERVATION JUSTICE GABONTéléphone : (+241) 074 23 38 65E-mail : luc@conservation-justice.orgWeb : www.conservation-justice.org |

SOMMAIRE

[1 Points principaux 2](#_Toc7774926)

[2 Investigations 2](#_Toc7774927)

[3 Opérations 2-3](#_Toc7774928)

[4 Département juridique 4](#_Toc7774929)

[5 Communication](#_Toc7774930) 5

[6 Relations extérieures](#_Toc7774931) 5

[7 Conclusion 6](#_Toc7774932)

**Rapport Mensuel mars 2022**

Conservation Justice



Union européenne

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l’Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de Conservation Justice et ne reflète pas nécessairement les opinions de l’Union européenne.

# Points principaux

Pour ce mois de mars 2022, les principales activités réalisées tournent autour de deux arrestations de cinq présumés trafiquants d’ivoire réalisées dans les provinces du Haut-Ogooué et de l’Estuaire, le suivi de deux cas initiés par les force de l’ordre à Port-Gentil et Booué, outre le suivi des différents déferrements, ainsi que des diverses rencontres effectuées avec les autorités administratives et judiciaires des provinces de l’Ogooué-Ivindo, Haut-Ogooué et l’Estuaire.

**Le 6 mars 2022** ,le chef d’antenne de la Direction Générale des Recherches de la province de l’Ogooué-Maritime a informé Conservation Justice del’arrestation de MBOUTSOU Béranger, MOUANGA MBOUTSOU Lary et TATY Pierre alias Lapero, tous les trois gabonais avec deux (2) pointes d'ivoire brut d’une masse totale de 12,02 kgs;

**Le 07 mars 2022** :à Franceville (Province du Haut-Ogooué), arrestation de **Karl OBISSA alias Hans et Guillaume MOUTOU HITE alias Chris,**tous les deux gabonais avecdeux (2) pointes d'ivoire brut d’une masse totale de 55,6kgs sectionnées en huit morceaux;

**Le 22 mars 2022**, la Brigade de gendarmerie de Boouédans la province de l’Ogooué-Ivindo a informé Conservation Justice de l'arrestation de trois (3) personnes présumées impliquées dans la chasse d’un éléphant,espèce intégralement protégée et ce en bande organisée. Il s’agit de sieurs : BIBOUDI Ghislain, MAPANGOU NZAOU Patrick et NGUILAMOUTOU Urbain ;

**Le 26 mars 2022,**à Libreville (Province de L’Estuaire), arrestationde deux femmes de nationalité gabonaise NZENGUI MOUVONDO Murielle, DINDOU Maggy et de TCHEUKAM Éric,de nationalité camerounaise, avec deux pointes d’ivoire brut enfouies dans un sac;

**Le04et 18 mars 2022**, à Libreville, les juristes du projet ont fait le suivi de neuf (09) affaires concernant dix-huit (18) trafiquants d’ivoire devant la juridiction spéciale en charge des affaires de trafic d’ivoire. Le projet a obtenu huit condamnations

# Investigations

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’investigations menées | 07 |
| Investigations ayant mené à une opération | 02 |
| Nombre de trafiquants identifiés | 20 |

7 missions d’investigations ont été effectuées à travers 5 provinces du pays, àsavoir: le Moyen-Ogooué, l’Estuaire, le Haut-Ogooué, l’Ogooué-Lolo et le Woleu-Ntem, par 3investigateurs avec 20 trafiquants et braconniers majeurs identifiés.

# Opérations

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’opérations menées | 02 |
| Nombre de trafiquants arrêtés | 05 |

Pour ce mois de mars 2022, le projet AALF a initié et enregistrédeux (2)opérationsquiont conduit à l’arrestation de cinq (05) trafiquants d’ivoireavec unesaisie totale de quatre (04) pointes d’ivoires brut d’une masse totale de 60,5kgs.

La première des opérations a eu lieu **Le lundi 07 mars 2022** , à Franceville, dans la province du Haut-Ogooué.Les présumés trafiquants **Karl OBISSA alias Hans et Guillaume MOUTOU HITE alias Chris, ont été pris en flagrant délit de détention et tentative de vente de deux pointes d’ivoire sectionnées en huit morceaux**pesant au total 55,6Kgs enfouies dans des sacs à dos**. L’opération a été réaliséepar les agents de la Direction générale des recherches et la Direction provinciale des Eaux et Forêts.** Les deux compères de nationalité gabonaise, risquent jusqu’à dix ans de prison, conformément aux dispositions de l’article 388 du code pénal en République gabonaise.Les deux personnes poursuivies ont toutes été placées en détention préventive à la prison centrale de Libreville en attendant l’audience dont la date n’a pas été fixée.

La deuxième opération a eu lieu à Libreville (Province de l’Estuaire), **le samedi 26 mars 2022.**Trois trafiquants présumés ont été arrêtés au cours d’une opération de lutte contre le trafic des espèces animales protégées au Gabon.Il s’agit de deux femmes de nationalité gabonaise, NZENGUI MOUVONDO Murielle, DINDOU Maggy et de TCHEUKAM Éric de nationalité camerounaise, appréhendés dans un hôtel de la place avec deux pointes d’ivoire enfouies dans un sac, par les unités de la police judiciaire et de la direction de la lutte contre le braconnage avec l’appui de l’ONG Conservation Justice. Ils ont été présentés devant le parquet spécial de Libreville pour répondre des faits de détention et tentative de vente d'ivoire sans autorisation des administrations compétentes. Ils ont été placés en détention préventive en attendant leur jugement. Ils risquent jusqu'à 10 ans de prison pour avoir violé les dispositions de l'article 388 du code pénal.

***Par ailleurs, deux autres opérations ont été initiées par les forces de l’ordre, notamment par la Direction Générale des Recherches (DGR) de Port-Gentil et celle réalisée par la Gendarmerie de Booué :***

**Le dimanche 6 mars 2022** : grace a une solide collaboration entre Conservation Justice et les forces de l’ordre, le chef d’antenne de la Direction Générale des Recherches de la province de l’Ogooué-maritime a joint et informé CJ de l’arrestation des frères MBOUTSOU Béranger et MOUANGA MBOUTSOU Lary, avec deux (2) pointes d’ivoire brut d’une masse totale de 12,02 kgs. Ils seraient partis d’un village situé dans les Lacs Avanga avec le produit pour tenter de les vendre à Port-Gentil. Informés, les agents vont monter un traquenard et les interpeller.**Le 18 mars 2022**, le chef d’antenne DGR Ogooué-maritime a de nouveau informé Conservation-Justice de l’arrestation le 17 mars dernier, du sieur TATY Pierre alias Lapero. C’est ce dernier qui aurait remis les deux pointes d’ivoire à MBOUTSOU Béranger et MOUANGA MBOUTSOU Lary. Les trois suspects ont été transférés à Libreville grâce à l’appui de CJ. Ils sont actuellement en détention préventive à la prison centrale de Libreville en attente de leur jugement.

**Le mardi 22 mars 2022**, la Brigade de gendarmerie de Boouédans la province de l’Ogooué-Ivindo a informé Conservation Justice de l'arrestation de trois (3) personnes présumées impliquées dans la chasse d’un éléphant,espèce intégralement protégée et ce en bande organisée. Il s’agit de sieurs : BIBOUDI Ghislain, MAPANGOU NZAOU Patrick et NGUILAMOUTOU Urbain. Comme pour la plupart des cas initiés par les forces de l’ordre, Conservation Justice a aidé au transfert des contrevenants sur Libreville, notamment avec la logistique et le suivi juridique. Actuellement, ils sont en détention préventive à la prison centrale de Libreville en attente d’être jugés.

# Département juridique

Les juristes du projet ont suivi neuf (09) affaires devant la juridiction spéciale en charge des affaires de trafic d’ivoire, dont 7 initiées par le projet AALF et 2 par les forces de l’ordre et ont effectué les visites des gardés en vue pour le cas de Franceville et Libreville initiés par AALF.Le projet a obtenu huit condamnations.

**4.1. Suivi des affaires**

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’affaires suivies | 09 |
| Nombre de condamnations | 08 |
| Affaires enregistrées | 02 |
| Nombre de prévenus | 10 |

Le département juridique a suivi deux nouvelles affaires enregistrées ce mois au tribunal spécial en charge de la criminalité faunique concernant cinq (05) personnes qui, présentées au Procureur de la République ont été placées en détention préventive pour trafic d’ivoire. Le département juridique a également renforcé le suivi des cas initiéspar les agents de la DGR Port-Gentil et ceux de la gendarmerie de Boouésans pour autant avoir participé à ces missions. Cependant, Conservation Justice a aidé avec le transfert de ces deux procédures sur Libreville avec la logistique et la prise en charge des agents.

Il y a eu à Libreville, le suivi des audiences de cinq (5) affaires à la juridiction spéciale en charge des affaires de trafic d’ivoire et braconnage en bande organisé dont 3 audiences de délibéré. Le projet a obtenu huit condamnations, la peine la plus lourde étant de 2 ans d’emprisonnement dont 6 mois avec sursis et au paiement d’une amende de 3.000.000FCFA et des dommages et intérêts de 3.0000.000FCFA au profit de l'administration des Eaux et Forêts. Il s’agit des affaires ci-après :

**Affaire MP & EF contre YOMBE Fernand et complices:**

A l'audience de délibéré du 18 mars 2022,  YOMBE Fernand et complices ont été condamnés à 12 mois de prison dont 6 avec sursis, 2.425.000FCFA d'amende et 2.000.000FCFA au titre de dommages et intérêts au profit de l'administration des Eaux et Forêts.

**Affaire MP & EF contre GUIEMENI Jean de Dieu :**

GUIEMENI Jean de Dieu sera condamné à 12 mois de prison fermes, 100.000FCFA d'amende et 1.000.000FCFA de dommages et intérêts pour l'administration des Eaux et Forêts.

**Affaire MP & EF contre GUEBA Fabrice et complices :**

Quant à GUEBA Fabrice et complices, ils ont été condamnés à 24 mois de prison dont 6 avec sursis, 3.000.000FCFA d'amende et 3.000.000FCFA au titre de dommages et intérêts au profit de l'administration des Eaux et Forêts.

**4.2. Visites de prison**

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de visites effectuées | 0 |
| Nombre de détenus rencontrés | 0 |

Il n’y a pas eu de visites de prison. Seules les visites des gardés en vue ont été effectuées par les juristes pour le cas de Franceville et Libreville initiés par AALF.

# Communication

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de pièces publiées | 27 |
| Télévision | 1 |
| Internet | 20 |
| Presse écrite | 3 |
| Radio | 3 |

Pour ce mois de mars 2022, le projet a produit au total 27 pièces médiatiques, dont 20 ont été publiées sur internet, 3 à la radio, 1 à la télévision et 3 dans la presse écrite.

Aussi, le Coordonnateur des activités a accordé une interview à la chaine de télévision Euronews.

Les articles sont disponibles sur plusieurs médias et notamment sur le site Internet, la page Facebook et la chaine YouTube du projet.

Website: <http://www.conservation-justice.org/CJ/>

Facebook:<https://www.facebook.com/Conservation-Justice-163892326976793/>

YouTube: <https://www.youtube.com/user/ConservationJustice>

# Relations extérieures

**Indicateur:**

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de rencontres | 27 |
| Suivi de l’accord de collaboration  | 18 |
| Collaboration sur affaires | 09 |

Le projet AALF a tenu plusieurs rencontres avec les autorités administratives et judiciaires du pays.

Le Coordonnateur des activités de Conservation Justice a échangé avec le Directeur de l’école de gendarmerie nationale pour la suite des discussions sur la planificationdes formations des formateurs dédiées aux officiers d’état-major ;

L’équipe juridique a tenu vingt-six (26) rencontres avec les autorités judiciaires et administratives aussi bien pour le suivi des affaires que pour le renforcement de collaboration à l’instar de celles des Commandants de police judiciaire et Chefs d’antenne DGR de Franceville, Makokou et Libreville, aussi bien avec Monsieurle Directeur générale de la faune et des aires protégées, le Directeur des affaires économique et financière de la Police nationale ainsi que des Directeurs provinciaux des Eaux et Forêts,des Procureurs de la Républiques près les tribunaux de Libreville, Makokou et Franceville.

Au total, au moins 27 rencontres ont eu lieu en ce mois de mars 2022.

# Conclusion

Pour ce mois de mars 2022, le projet AALF a enregistré, dans les provinces du Haut-Ogooué et de l’Estuaire, deux opérations ayant conduit à l’arrestation de cinq (05) trafiquants d’ivoireavec une saisie totale de quatre (04) pointes d’ivoire brut d’une masse totale 60,5kgs.

Il y aeu, outre plusieurs rencontres de renforcement de la collaboration et suivi des cas, les visites des interpellés pendant leur garde à vueainsi que le suivi des audiences de cinq (5) affaires à la juridiction spéciale en charge des affaires de trafic d’ivoire et braconnage en bande organisé dont 3 audiences de délibéré. Le projet a obtenu huit condamnations, la peine la plus lourde étant de 2 ans d’emprisonnement dont 6 mois avec sursis et au paiement d’une amende de 3.000.000FCFA et des dommages et intérêts de 3.000.000FCFA au profit de l'administration des Eaux et Forêts.